



Bruxelles, le 9 septembre 2024
(OR. en)

13127/24
OJ CRP1 31

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Europa, Bruxelles

11 septembre 2024 (12:00)

Format 2 + 2

1. Adoption de l'ordre du jour
Approbation des points "I" figurant en annexe

Points avec débat (II)

Compétitivité

2. Session du Conseil "Compétitivité" (marché intérieur, industrie, recherche et espace) du
26 septembre 2024: préparation

Divers

Points sans débat (I)**Affaires institutionnelles****3. Procès-verbaux de sessions du Conseil** PV CONS*Approbation*

a) Environnement 17.6.2024

11311/24 + ADD 1

b) Agriculture et pêche 24.6.2024

11600/24 + ADD 1

Nominations

4. Un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

13001/24

Adoption

12644/24

ENT

Autres

5. Participation d'un tiers à la réunion du groupe "Ressources génétiques et innovation en agriculture" (Droits des obtenteurs) du 14 octobre 2024

12950/24

Approbation

AGRI

6. Participation d'un tiers à la réunion du groupe "Énergie" du 17 septembre 2024

12966/24

Approbation

ENER

Position de l'UE en vue de négociations internationales

7. Décision du Conseil relative à la position de l'UE en ce qui concerne les amendements à l'appendice 1B de l'accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR)

 12440/24
12438/24 + ADD 1
TRANS*Adoption***Environnement**8. Déclaration ministérielle conjointe de la coalition à niveau élevé d'ambition pour le CIN-5 en vue de la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations unies 13002/24
ENV*Autorisation de signer un instrument non contraignant**Décision de recourir à la procédure écrite*

Actes délégués ou actes d'exécution

Marché intérieur et industrie

9. Règlement délégué (UE) .../... de la Commission du 26.7.2024 complétant le règlement (UE) 2019/2144 du Parlement européen et du Conseil en établissant des règles détaillées relatives aux procédures d'essai et aux prescriptions techniques spécifiques pour la réception par type des véhicules à moteur lourds en ce qui concerne leur enregistreur de données de route et pour la réception par type de ces systèmes en tant qu'entités techniques distinctes et modifiant l'annexe II dudit règlement
13005/24
12637/24 + ADD 1
ENT
Acte délégué - Intention de ne pas exprimer d'objections



Décision de procédure par le Coreper (article 19, paragraphes 3 et 7, du règlement intérieur du Conseil)



Sur la base d'une proposition de la Commission